

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux suites de la Commission de Concertation et des divergences d'analyse entre les Communes d'Anderlecht et de Molenbeek, concernant le projet de réaménagement de la chaussée de Ninove porté par la Région.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

A plusieurs reprises, le groupe « MR » a essayé d'interroger le Collège sur son approche du projet de réaménagement de la chaussée de Ninove porté par la Région. De la bouche même de la Ministre de la « Mobilité », nous avons appris que, contrairement à Molenbeek, notre Commune n'avait pas jugé utile d'exprimer sa position à l'égard du projet. Par la suite, il nous fut répondu que le Collège attendait l'enquête publique et la Commission de Concertation pour se prononcer. Désormais, à l'heure du Conseil communal de février, cela fait 15 jours que la Commission de Concertation s'est déroulée, et l'heure des clarifications est largement venue.

Qui plus est, la presse n'a pas manqué de s'enquérir des positions des deux Communes concernées et nous avons une nouvelle fois constaté des divergences d'analyse avec, pour conséquence, un avis défavorable pour Molenbeek et un avis favorable conditionné pour Anderlecht. Ainsi, le principal reproche de la Commune voisine tient à la suppression de 95 places de stationnement sans compensation hors voirie, alors même que l'étude en termes d'impact sur la mobilité est jugée insuffisante. Pour Anderlecht, si on juge à raison l'urgence de la rénovation des trottoirs, d'autres remarques assez disparates ont également été retenues : lignes bus pour « De Lijn » et la question de l'imperméabilité des sols... mais pas un mot pour la question du stationnement.

Ainsi, le Collège peut-il nous confirmer sa position à l'égard du projet de rénovation de la chaussée de Ninove ? Comment appréhende-t-il les inquiétudes de Molenbeek au niveau du stationnement et plus globalement les divergences d'appréciations entre les deux Communes ? Comment le Collège aborde-t-il le report du dossier de réaménagement ?

Monsieur le Bourgmestre-Président répond qu'il n'y a pas de divergence d'appréciation entre Molenbeek et Anderlecht, mais peut-être bien une stratégie différente. Si Molenbeek a remis un avis défavorable, Anderlecht a remis un avis favorable sous condition car il faut réaménager la chaussée de Ninove. Le Collège estime que la situation actuelle n'est pas optimale. L'important est la condition de l'avis favorable qui rejoint quasiment au mot près la conclusion de Molenbeek. Il cite : « *Avis favorable*

sous condition de revoir la proposition afin de limiter significativement la réduction du nombre d'emplacements de stationnement ». Selon lui, le constat est partagé et la demande est identique. La nuance réside dans le fait que le Collège veut procéder à un réaménagement et ne veut pas que la Région se saisisse d'un avis défavorable pour enterrer ce dossier et refaire un projet dans vingt ans car il est évident que la chaussée de Ninove doit être rénovée.

S. BENNANI corrige les propos de Monsieur le Bourgmestre-Président en rappelant que le groupe « Les Engagé.e.s » a voté contre cet avis favorable sous condition, pour la simple et unique raison que c'est ce que le Collège avait déjà fait à l'époque pour le square Albert. Il avait remis un avis favorable sous conditions mais la Région avait fait fi des conditions anderlechtoises. Dès lors, eu égard à la gravité de la situation et aux septante places de stationnement qui vont être supprimés dans la partie anderlechtoise, le groupe « Les Engagé.e.s » préfère voter contre ce projet.

G. VAN GOIDSENHOVEN entend que le Collège a peut-être d'autres stratégies, mais comme bien souvent elles sont molles et c'est pour cette raison que le message n'est pas compris par la Région qui, lorsqu'on propose quelque chose « mi-figue mi-raisin » ne comprend évidemment que ce qu'il l'arrange et tourne rapidement la page de ce qui ne correspond pas complètement à ses propres vues. S. BENNANI a raison de dire que le manque de clarté de la position communale ne jouera pas en faveur du solutionnement du problème. Oui, tout le monde souhaite le réaménagement de la chaussée Ninove, sujet sur lequel il interpelle la Région et le Conseil communal depuis plusieurs années mais surtout, chaque fois qu'on réaménage une voirie, pourquoi vouloir anéantir toute possibilité de stationnement là où se situent de nombreuses entreprises et de nombreux commerces ? L'absence de clarté par rapport à la position Anderlechtoise quant à cet aspect des choses ne va pas jouer en faveur de la compréhension par la Région. Il suffit de voir les difficultés rencontrées dans le dossier du point Marchand pour s'en convaincre. Il dit comprendre la stratégie mais ne pense pas qu'elle soit gagnante.

Monsieur le Bourgmestre-Président ignore comment la Région aurait pu comprendre la position communale alors qu'elle a seulement été exprimée ce matin à la suite de la Commission de concertation qui s'est réunie pour adopter l'avis. Selon lui, il faut revoir la proposition afin de limiter significativement la condition de nombre de places de stationnement est un positionnement on ne peut plus clair à ce sujet.

G. VAN GOIDSENHOVEN l'avertit que la Région interprétera que c'est favorable et le reste ne sera qu'accessoire.

